

Adresse : 2 rue des passeroses 17460 Préguillac

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : président JL -Phelipeau 9060 – J. Tromas 128570 - G. Chabernaude 13554.....

Directeur de Course : PC Bernard Condemine 6916 - Guy Troncal 1056 - Françoise Bouchon 17644.....

Directeur de Course Adjoint délégué ES Patrick Orillac 14992 - Christian Isnard 210777

Jean Louis Mineur 29169 - Narcisse Gougeon 9709.....

Médecin Chef : Dr Philippe Reversac 112018.....

Commissaire Technique responsable : Jean Pierre Souchaud 8325.....

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Catherine Condemine 56617.....

Chargés des relations avec la presse : Jacky Couturier 8316.....

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national de saintonge compte pour la coupe de france des rallyes VHC 2018 coefficient 2

compte pour le championnat des rallyes VHC de la ligue nouvelle aquitaine nord 2018.....

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10e rallye de saintonge vhc doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 9 juillet 2018.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 400 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1p seront autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées F.I.A./F.F.S.A pour les périodes E.F.G1.G2, GR, H1, H2, I, IR, J1, et J2 (de 1947 à 1990)

Définition des périodes de l'annexe K

A période E	1947 à 1961
période F	1962 à 1965
période G1	1966 à 1969
B période G2	1970 à 1971
période GR	1966 à 1971
période H1	1972 à 1975
C période H2	1976
période I- IR	1977 à 1981

Définition des périodes de l'annexe J.

D période J1	1982 à 1985
période J2	1986 à 1990

sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parc des expos à Saintes seules les voitures porteuses de l'autocollant « ASSISTANCE » seront autorisées sur le parc des expos.

Le parc des expositions sera ouvert aux concurrents le vendredi 20 juillet à 8h00.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Saintonge vhc représente un parcours de 297,150 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 136,500 km.

Les épreuves spéciales sont : 1/3/5/7/9 BUSSAC 14,600 KMS

2/4/6/8/10 ECOYEUX 12,700 KMS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.2p les signes distinctifs des commissaires sont :

commissaires de route = combinaison orange

chef de poste = chasubles avec fonction imprimée

autres officiels = chasuble avec fonction imprimée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement aux règles spécifiques rallye VHC et aux règlement de la coupe de france des rallyes vhc 2018

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupe ou trophée à chaque équipage. La remise des prix aura lieu le 22 juillet à 11h00 salle de spectacle au parc des expos à Saintes.

Par tirage au sort sur les deux rallyes, il sera offert à une copilote et à un copilote **classés et présents** un engagement gratuit pour l'édition 2019.

RALLYE DE SAINTONGE

ITINERAIRES - HORAIRES

Samedi 21 Juillet 2018

SECTION 1

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL		1 ^{ère} VOITURE
CH 0	Sortie Parc fermé/entrée assistance	0,00	0,00	0,00		8h45
	PARC ASSISTANCE				0h15	
CH 0 A	Sortie Parc Assistance	0,00	0,00			9h00
CH 1	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	7,83o	0h20	9h20
	NEUTRALISATION	0,1oo		7,93o	0h03	
D. ES 1	Départ ES 1 BUSSAC	0,00				9h23
A. ES 1	Arrivée ES 1 D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 2	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	27,23o	0h30	9h53
	NEUTRALISATION	0,3oo		27,53o	0h03	
D. ES 2	Départ ES 2 rue du gros chene Vénérand	0,00				9h56
A. ES 2	Arrivée ES 2 St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	Stop St Hilaire de V.	0,400				
CH 2 A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,800			0h40	10h36
CH 2 B	Entrée parc regroupement Saintes (pointage en avance autorisé)	2,000	31,900	59,43o	0h10	10h46
	PARC DE REGROUPEMENT					

SECTION 2

CH 2 C	Sortie Parc regroupement/entrée assistance					13h45
	PARC ASSISTANCE			59,43o	0h25	
CH 2 D	Sortie Parc Assistance	0,00	0,00			14h10
CH 3	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	67,26o	0h20	14h30
	NEUTRALISATION	0,1oo		67,36o	0h03	
D. ES 3	Départ ES 3 BUSSAC	0,00				14h33
A. ES 3	Arrivée ES 3 D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 4	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	86,56o	0h30	15h03
	NEUTRALISATION	0,3oo		86,86o	0h03	
D. ES 4	Départ ES 4 chemin du chene Vénérand	0,00				15h06
A. ES 4	Arrivée ES 4 St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	St Hilaire de V.	0,4oo				
CH 4 A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,800			0h40	15h46
CH 4 B	Entrée parc regroupement Saintes	2,000	31,9oo	118,86o	0h10	15h56
	PARC DE REGROUPEMENT				0h25	

SECTION 3

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL		1 ^{ère} VOITURE
CH 4C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance	0,00				16h21
	PARC ASSISTANCE			118,86o	0h25	
CH 4D	Sortie Parc Assistance	0,00				16h46
CH 5	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	126,69o	0h20	17h06
	NEUTRALISATION	0,1oo		126,79o	0h03	
D. ES 5	Départ ES 5 BUSSAC	0,00				17h09
A. ES 5	Arrivée ES 5 D 129 le douhet	14,6oo				
STOP	D 129 le douhet	0,5oo				
CH 6	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	146,09o	0h30	17h39
	NEUTRALISATION	0,3oo		146,39o	0h03	
D. ES 6	Départ ES 6 rue du gros chene Vénérand	0,00				17h42
A. ES 6	Arrivée ES 6 vo St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	VO St hilaire de V.	0,4oo				
CH 6A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,8oo			0h40	18h22
CH 6B	Entrée Parc de regroupement	2,0oo	31,9oo	178,29o	0h10	18h32
	PARC DE REGROUPEMENT				0h25	

SECTION 4

CH 6C	Sortie Parc de Regroupement / entrés assistatnce	0,00				18h57
	PARC ASSISTANCE			178,29o	0h25	
CH 6D	Sortie Parc Assistance	0,00				19h22
CH 7	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	186,12o	0h20	19h42
	NEUTRALISATION	0,1oo		186,22o	0h03	
D. ES 7	Départ ES 7 BUSSAC	0,00				19h45
A. ES 7	Arrivée ES 7 D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 8	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	205,52o	0h30	20h15
	NEUTRALISATION	0,3oo		206,82o	0h03	
D. ES 8	Départ ES 8 chemin du gros chene Vénérand	0,0				20h18
A. ES 8	Arrivée ES 8 VO St hilaire de V.	12,7oo				
STOP	VO St Hilaire de V.	0,4oo				
CH 8A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,8oo			0h40	20h58
CH 8B	Entrée Parc de regroupement	2,0oo	31,9oo	237,72o	0h10	21h08
	PARC REGROUPEMENT				0h25	

SECTION 5

CH 8C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance					21h33
CH 8D	PARC ASSISTANCE			237,72o	0h25	
	Sortie Parc Assistance	0,00				21h58
CH 9	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	245,55o	0h20	22h18
	NEUTRALISATION	0,1oo		245,65o	0h03	
D. ES 9	Départ ES 9 BUSSAC	0,00				22h21
A. ES 9	Arrivée D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 10	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	264,95o	0h30	22h51
	NEUTRALISATION	0,3oo		265,25o	0h03	
D. ES 10	Départ ES 10 rue du gros chene Vénérand	0,00				22h54
A. ES 10	Arrivée ES 10 VO St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	VO St Hilaire de V.	0,4oo				
CH 10A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,8oo			0h40	23h34
CH 10B	Entrée Parc Fermé (pointage en avance autorisé)	2,0oo	31,9oo	297,15o	0h10	23h44